



Invitation à une **formation** sur :

Les Indispensables avant une implantation en Pologne

- I. Responsabilité des dirigeants en Pologne
- II. Spécificités de l'environnement comptable, fiscal et social en Pologne

Présentée par : **Mme Maria SKARZYNSKA**
Cabinet JPA

**18 mai 2010 // de 9h30 à 17h00 // Chambre de Commerce et d'Industrie
Polonaise en France // 25, rue Taitbout // 75009 Paris // Tél : 01 40 22 99 20 //**
Métro: Chaussée d'Antin - La Fayette/ lignes 7 et 9

PROGRAMME DE LA FORMATION

9h00 - 9h30

Accueil des participants

9h30 à 12h30

RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS EN POLOGNE

1/ RESPONSABILITE POUR LA TENUE DES LIVRES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE

- I. Résistibilité découlant de la loi comptable polonaise
- II. Exemples

2/ RESPONSABILITE CIVILE

- I. Code civil
- II. Code des sociétés commerciales
- III. Exemples

3/ RESPONSABILITE PENALE

- I. Amendes prévues par la loi
- II. Pénalité
- III. Détermination du montant d'amende
- IV. Exemples des délits

4/ RESPONSABILITE PENALE - FISCALE

- I. Personnes responsables
- II. Définition du délit fiscal
- III. Définition de l'Infraction fiscale
- IV. Détermination du montant d'amende pour le délit fiscal
- V. Détermination du montant d'amende pour l'infraction fiscale

5/ CONCLUSION - DISCUSSIONS

12h30 – 14h00

Cocktail

14h00 – 17h00

SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT COMPTABLE, FISCALE ET SOCIAL EN POLOGNE

1/ ENVIRONNEMENT COMPTABLE : LES OBLIGATIONS COMPTABLES D'UNE SOCIETE

- I. Présentation des comptes annuels
- II. Règles de publicité des documents comptables
- III. Certification des états financiers
- IV. Consolidation
- V. Evaluation des apports

2/ ENVIRONNEMENT FISCALE

- I. Résumé en matière d'impôt sur les sociétés
- II. Principes généraux régissant la TVA
- III. Impôts des non-résidents
- IV. Impôts sur les dividendes

3/ ENVIRONNEMENT SOCIAL

- I. Différents types de Contrats de travail
- II. Embauche des salariés
- III. Rupture du contrat de travail
- IV. Durée de travail
- V. Congés payés
- VI. Charges sociales
- VII. SMIC - Plafond sécurité sociale



BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous retourner dûment complété et signé avant le 17 mai 2010
par e-mail : secretariat@ccipf.org ou par fax : 01 75 43 94 71

Les Indispensables avant une implantation en Pologne

**18 mai 2010 // de 9h30 à 17h00 // Chambre de Commerce et d'Industrie Polonaise en France // 25,
rue Taitbout // 75009 Paris // Tél : 01 40 22 99 20 // Métro: Chaussée d'Antin - La Fayette/ lignes 7 et 9**

Société.....
Nom
Prénom
Fonction
Tél
Fax
E-mail
Adresse postale
Adresse de facturation

**Frais d'inscription par personne : 200 € HT // 239.20 € TTC
-10% pour les membres de la CCIPF !**

Il est rappelé que tout règlement à titre d'inscription doit être effectué avant l'atelier d'affaires ou à défaut le jour même.

Modalités de règlement :

- par chèque à l'ordre de la CCIPF // CCIPF, 25, rue Taitbout, 75009 PARIS
- par virement interbancaire // Banque CIC Paris Centre Entreprises
102, bd Haussmann 75009 PARIS
Banque Guichet N°Compte Clé
30066 10911 00010225801 50

Date et signature :

Cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer à cette formation sont invitées à remplir le bulletin d'inscription et à le retourner signé et accompagné du règlement. Dès réception, nous vous confirmerons l'enregistrement de l'inscription avec la facture accompagnée de la convention de formation professionnelle.

REGLEMENT

Le versement du solde doit être effectué à réception de la facture.

DOSSIER

Dès réception de votre formulaire d'inscription, vous recevrez une facture.

Une attestation peut être délivrée à l'issue des stages effectués.

ANNULATION

Toute annulation devra être portée à la connaissance de la CCIPF le plus tôt possible par lettre recommandée à l'adresse CCIPF Formation, 25, rue Taitbout, 75009 PARIS.

Si cette annulation est reçue 14 jours ou plus avant le début de la formation, toutes les sommes seront remboursées à l'exception des frais d'inscription de 80 EUR HT.

Si elle est reçue de 14 à 7 jours avant le début de la formation, seront retenus les frais d'inscription et 50% des frais pédagogiques.

Si elle est reçue moins de 7 jours avant le début de la formation, il sera retenu les frais d'inscription et la totalité des frais pédagogiques.

Si cette annulation intervient au cours de votre formation, aucun remboursement ne pourra être attendu et les sommes correspondant à la prestation initiale restent dues à la CCIPF.

RESPONSABILITE

La CCIPF ne pourra être responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté qui peuvent entraîner l'annulation du stage.

La CCIPF se réserve la possibilité de décaler un stage si les effectifs des participants sont insuffisants ou bien, si les intervenants sont indisponibles, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

En cas d'annulation pure et simple de la manifestation ou de son report à une période supérieure à un mois, le prix versé à la CCIPF sera remboursé au client.

En cas de report du stage, et sauf refus notifié par le client au plus tard cinq jours avant la date de son déroulement, les sommes déjà versées à la CCIPF seront imputées sur le prix du stage de remplacement.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage ne pourra donner lieu au versement des dommages et intérêts à quel que titre que ce soit.

RECLAMATIONS

Aucune réclamation parvenant à la CCIPF plus de huit jours après la date de réalisation de la formation ne pourra être prise en considération ; aucune réclamation n'est suspensive de paiement.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les prestations vendues restent la propriété des intervenants de la formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des prestations de la CCIPF ainsi que des informations diffusées à l'occasion de manifestations est limitée aux seuls usages privés du client. Toute reproduction, même partielle, est interdite sauf autorisation écrite des intervenants.

EXONERATION

Le CCIPF et les intervenants ne sont tenus qu'à une obligation de moyens et leur responsabilité ne saurait en aucune manière être recherchée pour manquement à une obligation de résultats.

PRIX

Les prix des stages sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des stages (frais d'inscription + frais pédagogiques) à l'exclusion notamment de tous les frais d'hôtel et de restauration que la CCIPF n'assure pas, sauf s'ils sont expressément prévus.

HORAIRES

Sauf situation pédagogique particulière, nos stages se déroulent entre 9h00 et 17h00.

ASSURANCE

Les stagiaires désireux d'utiliser leur véhicule personnel pour venir sur le lieu de stage, sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont bien couverts pour ces trajets.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La partie formation est assurée par CCIPF, organisme de formation enregistré sous le numéro : 11753092875

La CCIPF, en qualité d'organisme de formation, peut assurer votre formation professionnelle dans le cadre de la formation continue ou d'un congé de conversion. La convention de formation permet de prendre en charge les prestations de formation sur le budget 1% formation des sociétés.